

Pôle Régional Achats Patrimoine Développement Durable
2 rue d'Iéna – CS 70004
59043 LILLE Cedex
service.marches.ug-hdf@ugecam.assurance-maladie.fr

CONSTRUCTION/REHABILITATION DES SERVICES MEDICAUX ET DE READAPTATION AU CENTRE DE SOINS ANTOINE DE SAINT EXUPERY A VENDIN-LE-VIEIL 2025-30

Règlement de consultation
(RC)

Type de procédure : Procédure formalisée (appel d'offre ouvert)
Les lots 6, 7, 8, 14 et 15 sont passés en procédure adaptée

Date limite de remise des plis :
Le vendredi 9 janvier 2026 à 11h00

SOMMAIRE

1	IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR, DE L'ASSISTANCE A LA MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE.....	3
1.1	Identification de l'acheteur :	3
1.2	Identification de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage :	3
1.3	Identification de la maîtrise d'œuvre :	4
1.4	Identification du contrôleur technique :	4
1.5	Identification du coordinateur SPS :	4
2	OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	4
2.1	Objet.....	4
2.2	Date de démarrage	4
2.3	Mode de passation	5
2.3.1	Appel d'offres ouvert :	5
2.3.2	Marché à procédure adaptée :	5
2.4	Lieu d'exécution	5
2.5	Décomposition de la consultation.....	6
2.6	Réalisation de prestations similaires	6
2.7	Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)	6
3	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	7
3.1	Délai de validité des offres	7
3.2	Forme juridique du groupement.....	7
3.3	Variantes	7
3.4	Confidentialité et mesures de sécurité	7
4	NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	8
5	CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT	8
5.1	Durée du contrat ou délai d'exécution.....	8
5.2	Modalités de paiement	9
6	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	9
7	PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	10
7.1	Documents à produire	10
7.1.1	Pièces concernant la candidature :	10
7.1.2	Pièces concernant l'offre – pour chaque lot :	11
7.2	Visites sur site	12

8	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	12
8.1	Transmission sur support papier	12
8.2	Transmission électronique	12
8.3	Copie de sauvegarde	13
9	EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :	13
9.1	Examen des candidatures.....	14
9.2	Jugement des offres.....	14
9.2.1	Critère « Coût des travaux » :.....	14
9.2.2	Critère « Note technique / Compréhension du projet »	15
10	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :	16
10.1	Renseignements administratifs et techniques	16
10.2	Procédures de recours	17

1 IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR, DE L'ASSISTANCE A LA MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE

1.1 Identification de l'acheteur :

L'UGECAM Hauts-de-France (Union pour la Gestion des Établissements des Caisses d'Assurance Maladie) est un organisme privé qui gère 20 établissements, services sanitaires et médico-sociaux à destination d'adultes et enfants handicapés, de personnes âgées dépendantes, de patients en psychiatrie ainsi qu'en soins de suite et réadaptation.

Les missions de l'UGECAM sont les suivantes :

- ☒ Soigner, rééduquer toute personne en perte d'autonomie ou en situation de handicap, quel que soit son âge,
- ☒ Réinsérer dans la société les personnes isolées par le handicap ou la maladie,
- ☒ Accompagner au quotidien les personnes âgées dépendantes et les personnes en situation de handicap lourd (physique ou mental).

Les candidats trouveront une description complète de l'établissement sur le site internet de l'UGECAM Hauts-de-France : www.groupe-ugecam.fr/ugecam-hauts-de-france

Nom ou raison sociale de l'acheteur : UGECAM Hauts-de-France	Personne responsable du marché : Monsieur le Directeur Général
Adresse : 2 rue d'Iéna CS 70004 - 59043 Lille cedex	Téléphone : 03.28.82.02.23
Adresse de courrier électronique : service.marches.ug-hdf@ugecam.assurance-maladie.fr	Plateforme de Adresse internet : www.marches-publics.gouv.fr
Adresse internet : www.groupe-ugecam.fr/ugecam-hauts-de-france	

Attention

La Direction Régionale de l'UGECAM Hauts-de-France déménage courant décembre 2025.

Les éventuelles copies de sauvegarde doivent être transmises à l'adresse du nouveau siège indiqué dans le paragraphe dédié du présent règlement de consultation.

1.2 Identification de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage :

Dans le cadre de l'opération, l'UGECAM Hauts-de-France est accompagné par PHICAP France pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (12 Rue Denis Papin 59650 VILLENEUVE D'ASCQ).

1.3 Identification de la maîtrise d'œuvre :

La maîtrise d'œuvre en charge de l'opération est composée de la manière suivante :

IDENTITE	COORDONNEES	MISSION
G.O ARCHITECTES	71 Quai de l'Ouest 2ème étage 59000 LILLE	Architecte (mandataire)
VERDI	80, rue de Marcq CS 90049 59441 WASQUEHAL	Bureau d'études (cotraitant)
BECQUART	127, Place du Général de Gaulle 59850 NIEPPE	Economiste de la construction (cotraitant)
LAND TERRITOIRES ET PAYSAGES	27 ter, rue de l'Egalité 59700 MARCQ-EN-BAROEUL	Paysagiste (cotraitant)
SIM ENGINEERING	26, rue Paul Doumer BP 716 59657 VILLENEUVE D'ASCQ	Acousticien (cotraitant)
CICANORD	37, Avenue des Fleurs 59110 LA MADELEINE	OPC (cotraitant)

1.4 Identification du contrôleur technique :

Le contrôleur technique est Bureau Veritas (11 rue Léon Blum - 62800 LIEVIN / Tel : 03.21.44.99.25).

1.5 Identification du coordinateur SPS :

Le coordinateur SPS est COBAT COPREV (Parc tertiaire du Rotois – Bâtiment B – Route de Oignies – 62710 Courrières)

2 OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

2.1 Objet

Les travaux concernent la construction/réhabilitation des services médicaux et de réadaptation au centre de soins Antoine de Saint Exupéry Route de la Bassée 62880 Vendin-le-Vieil.

L'estimation des travaux pour les 15 lots est de 8 311 392,00 € Hors Taxes.

2.2 Date de démarrage

Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification.

La date prévisionnelle de préparation des travaux est le 19 février 2026.

La date prévisionnelle de début des travaux est le 05 mars 2026.

L'ensemble des travaux doit être terminé impérativement pour le 1er mars 2028.

Un planning détaillé des travaux est joint au dossier de consultation

RC

Construction/réhabilitation des services médicaux et de réadaptation Centre de soins Antoine de Saint Exupéry
2025-30

Les différentes étapes de la prestation sont définies dans le document intitulé « note d'organisation de chantier ».

Le délai d'exécution commence à courir à la date d'effet de l'ordre de service prescrivant au titulaire concerné de commencer l'exécution des travaux lui incomitant et s'achève à la date de réception de l'ouvrage, précisée au procès-verbal de réception signé et notifié par le maître d'ouvrage, réserves levées.

Au cours du chantier et avec l'accord de la maîtrise d'œuvre et des différents entrepreneurs concernés, le pouvoir adjudicateur, peut modifier le calendrier détaillé d'exécution dans la limite du délai global d'exécution du marché.

L'ensemble des délais sont détaillés dans le calendrier prévisionnel de l'opération.

2.3 Mode de passation

2.3.1 Appel d'offres ouvert :

La passation des lots n°01, 02, 03, 04, 05, 09, 10, 11, 12 et 13 est la procédure formalisée qui sera utilisée pour la passation du marché est l'appel d'offres ouvert prévu aux articles L2124-2, R2124-2, R2161-2 à 5 et R2172-1 à 6 du code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché de travaux. Le montant des travaux pour l'ensemble des lots est estimé à 6 691 773,00€ H.T

2.3.2 Marché à procédure adaptée :

Les lots n° 06, 07, 08, 14, et 15 sont passés selon une procédure adaptée en application de l'article R2124-1 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché de travaux. Le montant des travaux pour l'ensemble des lots est estimé à 1 619 619,00€ H.T

Pour les lots passés en MAPA, une négociation pourra être réalisée avec les candidats les mieux placés suite à l'analyse des offres.

2.4 Lieu d'exécution

Les travaux concernent la construction/réhabilitation des services médicaux et de réadaptation au Centre de soins Antoine de Saint Exupéry

Route de la Bassée

62880 Vendin-le-Vieil.

2.5 Décomposition de la consultation

La présente consultation comprend quinze lots :

Lot n°1	Démolitions / Curage / Gros-œuvre
Lot n°2	Etanchéité
Lot n°3	Bardage
Lot n°4	Menuiseries extérieures / Occultations / Serrurerie
Lot n°5	Plâtrerie / Cloisons / Doublages / Faux-Plafonds)
Lot n°6	Menuiseries intérieures
Lot n°7	Revêtements de sols souples / Carrelage / Faïences
Lot n°8	Peinture / Signalétique / Nettoyage
Lot n°9	Chauffage / Ventilation / Climatisation / Plomberie / Désenfumage
Lot n°10	Fluides médicaux
Lot n°11	Électricité CFO CFA SSI
Lot n°12	Ascenseurs
Lot n°13	VRD
Lot n°14	Espaces verts
Lot n°15	Agencement

2.6 Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur pourra confier au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2.7 Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Il est prévu six prestations supplémentaires éventuelles obligatoires qui sont les suivantes :

Lot n°01 :

- ☒ PSE n°01-01 : Gestion Electronique des Documents « GED »

Lot n°04 :

- ☒ PSE n°04-01 : Fourniture et pose de châssis aluminium en remplacement des châssis PVC prévu en base (service Grimm)
- ☒ PSE n°04-02 : Mise en œuvre de coffres de volets roulants aluminium sur le bâtiment existant (service Grimm)
- ☒ PSE n°04-03 : Mise en œuvre d'enclos acoustiques en toiture (bâtiment extension)
- ☒ PSE n°04-04 : Mise en œuvre de vitrages de type GUARDIAN SUNGUARD SUPERNEUTRAL (extension et service Grimm)

Lot n°6 :

- ☒ PSE n°06-01 : Mise en œuvre de stores textiles à enroulement dans les chambres
- ☒ PSE n°06-02 : Mise en œuvre de portes DAS à pivot linteau

Lot n°8 :

- ☒ PSE n°08-01 : Mise en place de toiles de verre avant peinture (bâtiment neuf)
- ☒ PSE n°08-01 : Mise en place de toiles de verre avant peinture (bâtiment existant)

Lot n°9 :

- ☒ PSE 09-01 : Fourniture et pose d'une cuve de récupération des eaux pluviales pour alimenter les sanitaires du service Grimm et des extensions et possibilité d'arrosage

Lot n°11 :

- ☒ PSE 11-01 : Mise en œuvre de luminaires Zumtobel en circulations au-dessus des portes de chambres (en remplacement des luminaires type 8b)

Lot n°13 :

- ☒ Fourniture et pose d'une cuve de récupération des eaux pluviales pour alimenter les sanitaires du service Grimm et des extensions et possibilité d'arrosage

Les prestations supplémentaires éventuelles sont décrites dans les cahiers des clauses techniques particulières des lots concernés.

3 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date de réception des offres.

3.2 Forme juridique du groupement

En vertu de l'article R2142-22, aucune forme juridique ne peut être imposée aux soumissionnaires au stade de la candidature par l'acheteur. Il peut néanmoins exiger que les opérateurs économiques adoptent une forme juridique déterminée après l'attribution du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

3.3 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.4 Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE

Les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV)

Classifications principales et complémentaires
45000000-7 - Travaux de construction
45111100-9- Travaux de démolition de bâtiments
45223220-4 - Travaux de gros œuvre
45260000-7 - Travaux de couverture et travaux d'autres corps de métier spécialisés
45262650-2 – Travaux de bardage
45421000-4 - Travaux de menuiserie
45421130-4 - Poses de portes et de fenêtres
45410000-4 - Travaux de plâtrerie
45324000-4 - Travaux de pose de plaques de plâtre.
45421146-9 - Mise en place de plafonds suspendus
45430000-0 - Revêtement de sols et de murs
45431000-7 – Carrelages
45431200-9 - Carrelage mural
45442100-8 - Travaux de peinture
90910000 - Services de nettoyage
30195600 - Signalétique
45331000-6 - Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
45330000-9 - Travaux de plomberie
35000000 - Equipement de sécurité , de lutte contre l'incendie, de police
33000000 - Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels
45310000-3 - Travaux d'équipement électrique
45311000-0 - Travaux de câblage et d'installations électriques
45312100-8 - Travaux d'installation de systèmes avertisseurs d'incendie.
45314320-0 - Installation de câblage informatique.
45313100-5 - Travaux d'installation d'ascenseurs.
45233140-2 - Travaux routiers
45112710-5 - Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts.
45421151-7 - Installation de cuisines équipées
45211310-5 - Travaux de construction de salles de bains

5 CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

5.1 Durée du contrat ou délai d'exécution

Le présent marché prend effet à compter de la date de notification.

La date prévisionnelle de préparation des travaux est le 19 février 2026.

RC

Construction/réhabilitation des services médicaux et de
réadaptation Centre de soins Antoine de Saint Exupéry
2025-30

La date prévisionnelle de début des travaux est le 05 mars 2026.

L'ensemble des travaux doit être terminé impérativement pour le 1^{er} mars 2028.

Un planning détaillé des travaux est joint au dossier de consultation

5.2 Modalités de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

6 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- ☒ Le règlement de la consultation (RC)
- ☒ Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- ☒ Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) et annexes
- ☒ Les annexes financières
- ☒ Le planning prévisionnel de l'opération
- ☒ Carnet de phasage des travaux
- ☒ Note d'Organisation de Chantier
- ☒ Plan d'Installation de Chantier
- ☒ L'Acte d'Engagement
- ☒ L'Attestation de visite
- ☒ Les deux formulaires DC1 et DC2
- ☒ Les plans en version PDF
- ☒ Le rapport initial du contrôleur technique
- ☒ Le plan général de coordination du SPS
- ☒ Le rapport d'études géotechniques de conception G2AVP
- ☒ Le rapport de repérage d'amiante et du plomb avant travaux
- ☒ Le relevé géomètre de façade
- ☒ Le repérage des réseaux existants (détection + inspection vidéo)
- ☒ Rapport de sondages structurels du bâtiment existants
- ☒ Diagnostic PEMD
- ☒ Diagnostics des lots architecturaux et techniques
- ☒ Diagnostic acoustique
- ☒ Notice architecturale et paysagère
- ☒ Tableau des surfaces par ensembles fonctionnels
- ☒ Moodboard
- ☒ La notice d'accessibilité
- ☒ La notice de sécurité
- ☒ Étude de non aggravation de la vulnérabilité sismique du bâtiment existant
- ☒ Liste des locaux à risques particuliers
- ☒ Notice acoustique
- ☒ Notice environnementale
- ☒ Le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement à chaque candidat.

Il est disponible à l'adresse électronique suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique ou électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours ouverts avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

7 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

7.1 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces ci-dessous énumérées, datées et signées par lui.

Le contenu des notes méthodologiques adressées par les candidats restera confidentiel et ne sera pas divulgué à des tiers.

7.1.1 Pièces concernant la candidature :

Les renseignements et documents concernant la situation juridique de la société et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (application des articles R2143-3 et R2143-4 du Code de la Commande publique) sont les suivants :

- ☒ La lettre de candidature ou DC1 dûment renseigné.
- ☒ La déclaration du candidat ou DC2. Toutes les rubriques doivent être obligatoirement renseignées. Les attestations auxquelles renvoient les rubriques doivent obligatoirement être fournies. N.B. Si le candidat est en redressement judiciaire, il doit produire la copie du ou des jugements prononcés à cet effet, accompagnée d'une traduction française certifiée si le candidat n'est pas établi en France.
- ☒ La présentation Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant,

l'acheteur peut indiquer que les éléments de preuve relatifs à des travaux exécutés il y a plus de cinq ans seront pris en compte. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin

- ☒ Les certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence du fournisseur à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.
- ☒ Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
- ☒ Les attestations fiscales et sociales, datant de moins de six mois.
- ☒ L'attestation d'assurance en vigueur.

Les candidats peuvent transmettre les informations de la candidature par le DUME (Document Unique de Marché Européen).

7.1.2 Pièces concernant l'offre – pour chaque lot :

Les pièces requises au titre de l'offre sont les suivantes:

- ☒ L'ATTRI1 (Acte d'Engagement) à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat, avec un RIB et l'indication du numéro de TVA.
- ☒ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) à accepter sans aucune modification, daté et signé,
- ☒ Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et les annexes à accepter sans aucune modification, daté et signé,
- ☒ Le dossier de plan à accepter sans aucune modification, daté et signé,
- ☒ Les annexes financières à compléter, dater et signer,
- ☒ Le planning prévisionnel du candidat,
- ☒ Une liste détaillée des moyens matériels et humains que disposent le candidat (CV à joindre)
- ☒ Une note sur la compréhension des enjeux et du contexte
- ☒ Un mémoire technique, justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations, ainsi que les fiches des matériaux et équipements proposés,
- ☒ L'attestation de visite
- ☒ Le mémoire présentant la politique RSE que le candidat développera pendant le déroulement du marché.

7.2 Visites sur site

La visite préalable du site est **obligatoire pour les lots n°01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 13 et 14.**

Il sera dressé une attestation de visite à joindre au dossier.

Les visites sont programmées aux dates et heures suivantes les lots n°01, 02, 03, 04, 05, 06 et 07 :

- ☒ Le mercredi 3 décembre 2025 à 09h30
- ☒ Le mercredi 3 décembre 2025 à 14h30
- ☒ Le mardi 9 décembre 2025 à 09h30
- ☒ Le mardi 9 décembre 2025 à 14h30

Les visites sont programmées aux dates et heures suivantes les lots n°08, 09, 10, 11, 13 et 14.

- ☒ Le jeudi 4 décembre à 09h30
- ☒ Le jeudi 4 décembre novembre à 14h30
- ☒ Le jeudi 11 décembre à 09h30
- ☒ Le jeudi 11 décembre novembre à 14h30

Au préalable, les candidats informeront de leur présence aux adresses mails suivantes :

service.marches.ug-hdf@ugecam.assurance-maladie.fr
bertrand.plessy@ugecam.assurance-maladie.fr
cdaviau@goaditectes.com
hdoboszova@phicap.eu

Les candidats qui ne seront pas venus à cette visite du site verront leur offre déclarée irrégulière et donc éliminée à l'exception des candidats qui pourront attester avoir une parfaite connaissance du site

Pour les lots n°12 et 15, la visite de site n'est pas obligatoire.

8 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

8.1 Transmission sur support papier

La transmission des plis sur support papier n'est pas autorisée.

Toute offre qui ne sera pas reçue sous format dématérialisé, sera immédiatement déclarée irrégulière.

8.2 Transmission électronique

La transmission des offres dématérialisées doit se réaliser sur le site www.marches-publics.gouv.fr avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la

page de garde du présent document. Les candidats doivent veiller à ce que le fichier constitutif des plis comportant leur candidature et leur offre ne contienne pas de virus.

En cas de réception de plusieurs offres d'un même candidat, seul le dernier pli sera pris en compte. En cas d'envoi d'un complément, le candidat s'assurera d'envoyer l'intégralité des pièces constituant son pli.

8.3 Copie de sauvegarde

Les candidats ont la faculté de transmettre, à titre de copie de sauvegarde, également un exemplaire de leur complet pli, sur support physique électronique à l'adresse suivante :

UGECAM Hauts-de-France

Pôle Patrimoine, Achats-Marché et Développement Durable
395, rue Courtois
59000 Lille

N.B.: La direction de l'UGECAM Hauts-de-France investit de nouveaux locaux le 2 décembre 2025.

Cette copie de sauvegarde doit être reçue au plus tard à la date limite de réception des offres mentionnées au présent règlement de la consultation.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention :

« Consultation 2025-30 – lot n°XX - copie de sauvegarde NE PAS OUVRIR »

Les candidats ont la possibilité de remettre une copie de sauvegarde sur support papier en insérant la mention « sur un support papier ou » avant la mention « sur support physique électronique ».

Les horaires d'ouverture des locaux de l'UGECAM Hauts-de-France sont les suivants :

08h30 –12h00 et 13h00-16h30

9 EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

L'examen des candidatures sera réalisée au vu des éléments suivants :

- ☒ Lettre de candidature signée et habilitation du mandataire par ses cotraitants ou DC1 ;
- ☒ Déclaration du candidat ;
- ☒ Une déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles ;
- ☒ La présentation d'une liste des principaux travaux similaires (en établissement de santé) fournis au cours des 3 dernières années, indiquant notamment le montant, la date, le destinataire public ou privé.

9.1 Examen des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours en vertu de l'article R.2144-2 du Code de la commande publique.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

9.2 Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-1 à R. 2152-13 et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée dans un délai approprié.

Toute offre irrégulière, inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Coût des travaux	40%
2- Note technique / Compréhension du projet	50%
3- Démarque RSE appliquée au déroulement du marché	10%

Le mémoire technique et le mémoire présentant la politique RSE que le candidat développera pendant le déroulement du marché seront contractualisés à la notification et engagera le candidat sur tous les points dont les délais d'exécution et la remise des livrables selon le calendrier d'exécution par phase proposé au rétro-planning.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée au motif de non cohérence.

9.2.1 Critère « Coût des travaux » :

Ci-dessous, le détaille de la notation du critère « Coût des travaux » :

Critère	Points
Prix	40 pts

On entend par respect strict :

- ☒ Ne pas modifier la structure de la DPGF (pas d'ajout ni de suppression de postes)
- ☒ Renseigner intégralement chaque poste de la DPGF (pas d'ensemble)

Si des postes sont sans objet, le mentionner mais ne pas laisser la case vide

Il est précisé que si la conformité de la DPGF rapporte 5 points, la non-conformité de la DPGF en revanche reste éliminatoire.

9.2.2 Critère « Note technique / Compréhension du projet »

Ci-dessous, le détaille de la notation du critère « valeur technique » :

Valeur technique / compréhension du projet	Points
<u>Note de synthèse des travaux à réaliser :</u> <ul style="list-style-type: none"> ☒ Note descriptive et contextualisée des travaux à réaliser ☒ Présentation de solutions techniques, notes explicatives, calculs ☒ Note explicative de compréhension et de prise en compte des enjeux du projet et des contraintes du site 	14 pts
<u>Méthodologie de réalisation des travaux :</u> <ul style="list-style-type: none"> ☒ Procédures et méthodes d'exécution des travaux neufs et en réhabilitation ☒ Note concernant les interfaces et contraintes avec les autres lots, avec les ouvrages existants, avec les usagers aux abords du chantier ☒ Note explicative et de prise en compte du phasage 	12 pts
<u>Listing exhaustif des produits proposés :</u> <ul style="list-style-type: none"> ☒ Document de synthèse des produits mis en œuvre ☒ Fiches techniques / références des produits présentés dans l'offre 	4 pts

Etudes	Points
<u>Organisation des études :</u> <ul style="list-style-type: none"> ☒ Méthode de réalisation des études internes et externes comprenant la liste des logiciels employés, la liste des documents d'exécution, les moyens de communication envisagés (avec la MOE, le CT, les autres entreprises) 	2 pts
<u>Participation / Exécution Synthèse Technique :</u> <ul style="list-style-type: none"> ☒ Organisation prévue pour la mission de synthèse technique durant toute la phase des études d'exécution puis les mises à jour durant travaux, relations études de synthèse et d'exécution 	4 pts

Mode opératoire et Moyens	Points
<u>Méthodologie d'autocontrôle / Réception :</u> <ul style="list-style-type: none"> ☒ Autocontrôles en phase travaux, réception des supports ☒ Préparation des OPR, reprise des non conformités, reprises des défauts de qualité de mise en œuvre, transmission des fiches AQC ☒ Délai et suivi des levées de réserves, transmission des DOE ☒ Suivi de la GPA et moyens/délais d'intervention 	4 pts
<u>Moyens humains et matériels et organisation de l'équipe affectés au chantier :</u> <ul style="list-style-type: none"> ☒ Organigramme de l'équipe affectée au chantier ☒ CV, qualifications, formations, expérience de l'équipe affectée au chantier 	2 pts

<ul style="list-style-type: none"> ☒ Références de chantiers similaires réalisés par l'équipe affectée au chantier ☒ Moyens matériels affectés au chantier, contextualisés aux travaux à réaliser 	
<u>Protection de l'environnement, Hygiène et Sécurité :</u> <ul style="list-style-type: none"> ☒ Liste d'actions prévues concernant la prévention et protection des travailleurs ☒ Liste d'actions prévues permettant de limiter les nuisances du chantier (bruit, poussière, etc.); moyens mis en œuvre pour garantir la propreté du chantier, (fréquence, type de nettoyage, effectifs) ☒ Mode de tri et d'évacuation des gravats, moyens mis en œuvre pour la valorisation des déchets de chantier 	2 pts

Mode opératoire et Moyens	Points
<u>Planning de réalisation des travaux</u> <ul style="list-style-type: none"> ☒ Planning présentant le délai des études, le phasage et les délais des tâches de travaux. ☒ Intégration du planning dans le planning général TCE 	4 pts
<u>Respect du délai global</u> <ul style="list-style-type: none"> ☒ Moyens mis en œuvre pour garantir le respect des délais, moyens mis en œuvre pour le rattrapage des retards, identification des jalons clés pour le respect du planning 	2 pts

Chaque sous-critère sera examiné de la manière suivante :

- ☒ Information inadaptée/inappropriée OU non fournie : 0%
- ☒ Information incomplète ET peu adaptée au projet : 25%
- ☒ Information incomplète OU peu adaptée au projet : 50%
- ☒ Information complète ET adaptée au projet : 75%
- ☒ Information très complète et particulièrement adaptée au projet, contextualisée ou présentant une plus-value ou des arguments / éléments complémentaires significatifs : 100%

10 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

10.1 Renseignements administratifs et techniques

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de réception des offres, une demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-public.gouv.fr>

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 8 jours au plus tard calendaires avant la date limite de réception des offres.

10.2 Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Judiciaire de Lille (TJ)
13, Avenue du Peuple Belge
BP 729
59034 LILLE CEDEX
Tél. : 03 20 78 33 33
Fax : .03 20 78 50 09
Mail : accueil-lille@justice.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Fait à Lille, le 18 novembre 2025

Le Pouvoir Adjudicateur